

Enquête sur BDS (1/2): une campagne qui se renforce en Europe malgré la répression

PAR EMMANUEL RIONDÉ
ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 28 MARS 2016

Plus de dix ans après son lancement par des associations palestiniennes, la campagne de boycott d'Israël gagne du terrain en Europe. Si elles ne font pas encore vaciller l'économie israélienne, les actions de boycott et de désinvestissement fragilisent Tel-Aviv. Et inquiètent ses amis. Notamment en France, où le mouvement fait l'objet d'une criminalisation politique et judiciaire.

« *Est-ce que la campagne se développe ? Je dirais qu'elle progresse dans un contexte de répression accrue.* » Co-animatrice nationale de Boycott désinvestissement sanctions (BDS) France, Imen Habib a le sens de la synthèse. Et elle sait euphémiser: «*Nous avons eu des victoires mais il est difficile, en France, de communiquer sur ces actions.*» Les 16 et 17 janvier 2016 s'est tenu à Marseille le cinquième week-end national de BDS France, un mouvement qui compte une cinquantaine de collectifs locaux et dont **l'appel**, remontant à 2009, est signé par 51 organisations nationales. BDS France est rattaché à la campagne internationale pour le boycott d'Israël lancée, elle, le 9 juillet 2005 (un an après l'avis de la Cour internationale de justice jugeant illégal le mur érigé par Tel-Aviv en Cisjordanie), à l'initiative de 170 organisations non gouvernementales palestiniennes.

[[lire_aussi]]

Environ 150 personnes, venues de 40 villes, se sont retrouvées à Marseille. Où, entre des échanges disputés sur la stratégie, une « plénière juridique » pointue, un repas végétarien et une soirée palestinienne, elles ne se sont pas privées de commenter les « victoires » les plus récentes : d'abord, la confirmation, début janvier, par l'entreprise Orange de la fin de son accord de partenariat avec le groupe israélien Partner communication. En 2010, l'association israélienne **Who profits**, qui documente « *l'industrie de l'occupation* », avait révélé que Orange Partner fournissait des prestations aux colons et aux

militaires dans les territoires occupés. S'en est suivie une large mobilisation, qui a contraint l'opérateur téléphonique à renoncer à cette association.

À cette bataille gagnée du désinvestissement s'en ajoute une autre, remportée par le boycott : cette année, le Festival international de la bande dessinée d'Angoulême s'est tenu sans son sponsor, Sodastream. Cette entreprise de produits de gazéification est la cible de BDS pour avoir implanté une usine dans une colonie de Cisjordanie – déplacée depuis dans le désert du Néguev. La campagne s'était cristallisée début 2014 autour de l'actrice Scarlett Johansson, en promotion publicitaire pour la marque. À Angoulême, les deux dernières années, des artistes, dont Jacques Tardi, Joe Sacco, Lewis Trondheim ou Willem, ont demandé à la direction du festival de mettre fin à ce partenariat. Avec succès, donc.

Image de la campagne contre Orange.

Rares en France, les mobilisations du monde culturel sur la question palestinienne sont plus fréquentes en Europe du Nord. En février dernier, des artistes britanniques, dont Ken Loach, Roger Waters, Mike Leigh ou Peter Kosminsky, appelaient ainsi au boycott d'Israël. « *Nous n'accepterons aucune invitation professionnelle en Israël, ni financement d'aucune institution liée à ce gouvernement* », assuraient-ils dans **une tribune collective** publiée dans *The Guardian*.

« *Nous avons remporté des victoires considérables* », assure Robert Boyce, secrétaire du Comité britannique pour les universités palestiniennes (British Committee for the Universities of Palestine – **Bricup**). Dédié au boycott académique et culturel, le Bricup, qui compte surtout ses membres « *parmi les professions libérales et les travailleurs culturels* », a encore gagné du terrain en 2015, notamment du côté des syndicats enseignants et étudiants. Le 27 octobre 2015, sur une pleine page dans *The Guardian*, **343 universitaires britanniques** appelaient à leur tour au boycott des facs israéliennes. « *Normalement, les médias dominants ne passent pas nos lettres et cette page nous a quand même coûté 14000 livres*, commente Robert Boyce. *Mais notre lobbying et nos campagnes portent leurs*

fruits. L'ambassade d'Israël en Grande-Bretagne vient de prendre une position inattendue : encourager les débats autour de la question du boycott. Ce changement de stratégie témoigne de leur inquiétude. Et nous sommes prêts à intervenir dans ces débats ! C'est un cadre idéal pour augmenter notre influence auprès des enseignants et des élèves. » Robert Boyce constate juste un renforcement « de l'opposition » depuis un an, « notamment du côté du gouvernement ».

Idem en Norvège, pays gouverné par une coalition de droite « pro-israélienne », selon Nikos Tavridis-Hansen, porte-parole de BDS Norvège. N'existant que depuis décembre 2014, BDS Norvège s'est rapidement étoffé. « Notre groupe rassemble un noyau d'une trentaine d'individus très actifs, essentiellement dans la région d'Oslo, explique le militant. Mais notre organisation grossit depuis sa création et nous avons maintenant des militants un peu partout dans le pays. Beaucoup de membres de l'équipe ont été impliqués ces dernières années dans la campagne dénonçant les liens entre l'université d'Oslo et G4S. » Entreprise anglaise de sécurité, travaillant avec la police israélienne et fournissant des services dans les colonies, G4S a fait l'objet ces dernières années d'une large campagne qui lui a fait perdre de nombreux contrats. En Norvège, la société a mis fin à l'ensemble de ses activités dans le pays. « Nos actions sont suivies par les médias nationaux, mais aussi Al-Jazira et d'autres chaînes anglophones et arabophones », poursuit Nikos Tavridis-Hansen.

Sans être exponentielle, la dynamique de BDS à l'échelle européenne est aujourd'hui bien réelle. En atteste cette année le succès militant, depuis le 1er mars, de la mobilisation **#IsraeliApartheidWeek** où se succèdent, dans de nombreuses villes et universités, les rencontres, débats ou manifestations visant à dénoncer l'occupation israélienne. Et de l'arrivée dans la campagne de l'United Electrical Workers Union, l'un des grands syndicats fédéraux américains, à l'annulation du concert de Lauryn Hill en Israël, en passant par l'adoption par 26 conseils locaux espagnols de résolutions soutenant les actions de

boycott, la liste des petites et grandes victoires de la campagne internationale, **recensées sur son site**, est considérable.

« Nous sommes régulièrement taxés d'antisémitisme »

Avec quel effet ? Tout en reconnaissant leur poids symbolique, des opérateurs économiques israéliens assurent que, pour l'heure, ces actions n'atteignent l'économie nationale qu'à la marge (lire sur Mediapart : « **Face au boycott, l'économie israélienne se veut confiante** »). En 2015, deux documents officiels ont cependant retenu l'attention. D'abord, en juin, le rapport annuel de la Cnuccd sur les investissements directs étrangers indiquant qu'ils sont passés en Israël de 12 milliards de dollars en 2013 à 6,4 milliards en 2014. Une baisse qui serait imputable à la guerre de l'été 2014, mais aussi aux pressions de BDS. L'autre, passé plus inaperçu, émane de la **Banque mondiale**. Il relève que les territoires palestiniens de Cisjordanie et Gaza ont vu leurs importations d'Israël chuter de 24% au cours du premier trimestre 2015. Conséquence, selon le rapport, « d'une activité économique ralentie, mais également d'une tendance chez les consommateurs palestiniens à remplacer des produits importés d'Israël par des produits en provenance d'autres pays ».

En revanche, les effets politiques sont, eux, sans équivoque. Depuis déjà plusieurs années, cette campagne non violente, qui se revendique de la lutte anti-apartheid en Afrique du Sud et du mouvement des droits civiques aux États-Unis, est perçue comme une menace à moyen ou long terme par Tel-Aviv (lire sur Mediapart : « **Israël s'inquiète du boycott international** »). Les objectifs, clairement énoncés dans l'appel initial, sont pourtant tous « conformes au droit international » : fin de la colonisation et démantèlement du mur, égalité de droit pour les Palestiniens citoyens d'Israël et application du droit au retour pour les réfugiés. Soit la satisfaction des droits des trois composantes du peuple palestinien. Pour les atteindre, la campagne mobilise trois leviers d'action : l'appel au boycott citoyen des produits commerciaux et de tout ce qui émane des institutions israéliennes

(économique, universitaire, culturelle et sportive); le lobbying pour le désinvestissement des organismes, public et privé, de l'économie israélienne ; et la demande que soient appliquées des sanctions à l'État d'Israël. « *Il ne s'agit à aucun moment d'un boycott individuel, mais bien d'une campagne visant les institutions* », souligne Jean-Guy Greilsamer, membre de l'Union juive française pour la paix (UJFP) et co-animateur de BDS France.

Traduction française de la vidéo initiale du Comité national palestinien du BDS (BDS Movement). © Campagne BDS France

En France, cette campagne ne manque pas d'opposants. Dans un document interne que Mediapart a pu consulter, le comité BDS France Toulouse a recensé pas moins de 12 « *attaques* » (agressions physiques de militants, intimidations, enquête de police, privation de salles, diffamation dans la presse...) à son encontre entre décembre 2014 et octobre 2015. Président de l'Association des universitaires pour le respect du droit international en Palestine (**Aurdip**), signataire de la campagne, Ivar Ekeland (**voir son blog sur Mediapart**) témoigne avec une certaine lassitude de ce climat très particulier. « *Organiser une réunion ou un débat sur la situation en Palestine dans les universités françaises est quasi impossible. C'est un refus systématique, au motif de trouble à l'ordre public. L'an dernier à Paris Tolbiac, nous avons fait venir un Sud-Africain pour parler de l'apartheid. Nous avons dû écouter son intervention à l'extérieur de la faculté. Quand je me suis lancé dans cette association, en m'inspirant du Bricup anglais, jamais je n'aurais pensé que nous ne parviendrions même pas à organiser des réunions ! J'ai longtemps enseigné au Canada et, là-bas, c'est totalement impensable. Ils respectent bien plus les droits individuels et le débat. Ici, il y a beaucoup de pressions dans le milieu académique : les jeunes qui montent sont dissuadés de s'engager à nos côtés s'ils veulent faire carrière. Des menaces, aussi : il y a quelques années j'ai reçu des balles par courrier...* » En janvier 2011, l'École normale supérieure de la rue d'Ulm avait **annulé un débat sur le Proche-Orient** auquel devait notamment participer

Stéphane Hessel. Un an plus tard, en février 2012, la direction de l'université de Paris 8-Saint-Denis retirait l'autorisation à la tenue dans ses murs d'un colloque intitulé « *Israël : un État d'apartheid ?* ».

L'adversité dans le champ social est d'autant plus virulente qu'elle s'appuie sur des organisations installées comme le Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif). Sur son site web, le Crif propose un dossier intitulé « **Boycott. Comment répondre ?** ». Et le 1^{er} octobre dernier, son président Roger Cukierman adressait aux maires de France **une lettre** dans laquelle il les mettait en garde contre « *cette campagne de pression dont aucun pan de la société française ne semble aujourd'hui à l'abri* » représentant, selon lui, le « *nouveau visage déguisé de l'antisémitisme* ». Le Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA), Avocats sans frontières ou l'association France-Israël, organisations plus marginales, portent également le fer, tout comme quelques personnalités à forte valeur médiatique ajoutée. Dernier exemple en date, mardi 16 février, le Conseil de Paris a adopté un « *vœu* » condamnant le mouvement de boycott d'Israël, seuls les élus Front de gauche et EELV ont voté contre. Le 18 mars, le Conseil municipal de Toulouse a voté, en toute discrétion, le même type de résolution.

« *Le chantage à l'antisémitisme* » que déplore Imen Habib n'est cependant pas spécifique à la France. « *Ici aussi, nous sommes régulièrement taxés d'antisémitisme*, raconte Robert Boyce, du Bricup. *Et ce alors qu'une bonne partie des cadres de notre mouvement sont de confession juive!* » À Marseille étaient présents de nombreux adhérents de l'**UJFP** ou encore Sion Assidon, responsable de BDS Maroc. Pour autant, la question, instrumentalisée en permanence, est hypersensible. Et le moindre dérapage fait l'objet d'une surenchère. En août 2014, deux militants de BDS 34 (Montpellier) relaient sur leur page Facebook une image rattachée à un texte clairement antisémite. Ils n'ont ni écrit ni produit ce document dont ils se démarquent et qu'ils dépublient dès qu'ils ont connaissance de sa teneur (voir **leur déclaration** publiée en mars 2015). Mais la

LDH Montpellier porte l'affaire devant les tribunaux, rejointe plus tard par la Licra, occasionnant une volée d'échanges acerbes entre diverses organisations du mouvement de solidarité (voir par exemple **cette contribution au débat de l'UJFP**). Membre de la première heure de BDS 34 José-Louis Moraguès a été ulcéré par cette séquence « *calomnieuse et dégueulasse* » : « *Ils ont fait une connerie, ils le savent, ils l'ont dit. Nous, la bataille politique, on l'a toujours menée sur cette question, on est tranquille là-dessus. Le jour où on a constaté la proximité de cinq militants avec les thèses de Soral, on les a pris en entretien individuel et on les a mis au pied du mur : il n'y a pas de place pour l'antisémitisme dans notre cadre militant.* » De fait, à Marseille, Soral, Dieudonné et leurs quenelles ne disposent d'aucun crédit parmi ces activistes, dont **la charte** stipule clairement qu'« *elle ne vise pas des personnes ou des groupes en raison de leur origine ou de leur religion juive, ni leurs entreprises ou leurs produits* ».

En France, depuis 2009, une dizaine de procès ont concerné des militants engagés dans la campagne

« *BDS est structurellement antiraciste et n'est pas une campagne contre Israël mais contre les structures oppressives de l'État d'Israël* », rappelle Riya Hasan, coordinatrice de la campagne européenne pour le Comité national palestinien de BDS (**BNC** – Palestinian BDS National Committee). Ce qui n'empêche pas les amalgames, y compris au sommet de l'État. En l'occurrence, le chef du gouvernement Manuel Valls mène la danse. Le 7 mars 2016, lors du dîner du Crif, il a ainsi doctement expliqué à une assemblée ravie que l'antisionisme, est « *tout simplement le synonyme de l'antisémitisme et de la haine d'Israël* ».

Quelques semaines avant, le 18 janvier, toujours devant les Amis du Crif, visant clairement BDS, il avait déjà condamné les « *critiques de la politique d'Israël [qui se transforment] en un « antisionisme » dissimulant presque systématiquement de l'antisémitisme* », assurant à son auditoire : « *Je pense que nous allons prendre des dispositifs – mais*

toujours dans l'État de droit – qui doivent montrer que ça suffit, et qu'on ne peut pas tout se permettre dans notre pays. » Un mois plus tôt, le 16 décembre 2015, à l'Assemblée nationale, répondant à Meyer Habib, député (UDI) de la huitième circonscription des Français de l'étranger (huit pays du bassin méditerranéen dont Israël) et **ami de Benjamin Netanyahou**, qui s'inquiétait de ces appels au boycott créant, selon lui, « *un climat de haine en France* », le premier ministre avait délivré un discours de la même teneur (**un échange à voir ici**).

Cette volonté d'entretenir la confusion entre action politique et geste antisémite s'accompagne d'une forte répression judiciaire. Le 20 octobre 2015, **la Cour de cassation rendait deux arrêts** confirmant la condamnation de militants BDS ayant participé en septembre 2009 et en mai 2010 à des actions dans un magasin Carrefour du côté de Mulhouse. Certes, comme l'a noté le juriste Ghislain Poissonnier à Marseille, cet arrêt « *n'interdit pas d'appeler au boycott d'un produit particulier si on explique pourquoi* », et pourrait donc avoir un effet inverse à celui escompté en incitant les militants à « *être plus précis* ». Il n'empêche que cette décision de la plus haute juridiction française condamne l'appel au boycott citoyen de l'État d'Israël. Seul un autre pays au monde l'a fait : Israël, par une loi adoptée par la Knesset en juillet 2011.

« *Nous sommes déjà passés devant des tribunaux suite à des actions dans des magasins*, raconte Nikos Tavridis-Hansen de BDS Norvège, *mais nous étions accusés de destruction de produits, pas d'avoir appelé les clients au boycott. Nous n'avons ici aucune disposition légale et judiciaire contre BDS.* » En France, depuis 2009, une dizaine de procès ont concerné des militants engagés dans la campagne. Le dernier en date est celui de Toulouse, où quatre militants du comité local sont poursuivis pour « *entrave à l'exercice normal d'une activité*

économique», en clair une distribution de tracts dans un supermarché. Le rendu en première instance est prévu le 30 juin.

Photomontage du quotidien israélien "Haaretz" à propos de la campagne de publicité de Sodastream avec Scarlett Johansson

La décision de la Cour de cassation du 20 octobre n'est que « *la dernière étape* », souligne Imen Habib, d'un processus de criminalisation judiciaire débuté avec la « *circulaire Alliot-Marie* ». Un document daté du 12 février 2010 et signé du directeur des affaires criminelles et des grâces invite les procureurs à le tenir informé de « *tous les faits* » dont ils sont saisis ayant à voir avec des « *appels au boycott de produits israéliens* ». Demandant « *une réponse cohérente et ferme* », cette directive se réfère à l'alinéa 8 de l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse, qui condamne la « *provocation publique à la discrimination* ». Étrangement, elle sera « *confirmée et précisée* » le 15 mai 2012 par le cabinet du garde des Sceaux Michel Mercier, 24 heures avant l'arrivée de Christiane Taubira place Vendôme. Comme s'il avait été crucial pour le pouvoir sortant de s'assurer avant de partir que la poursuite des militants BDS ne cesserait pas (au sujet des circulaires Alliot-Marie et Mercier, lire **cet article de Ghislain Poissonnier et Jean-Christophe Duhamel**).

Pour Dominique Cochain, l'une des avocats du mouvement, « *clairement, les parquets et procureurs ont une série de directives qui leur ordonnent de poursuivre dans les affaires de boycott. Et on voit même dans la rédaction de ces directives des éléments factuels qui donnent des instructions pour mieux gagner les procès* ». Le fait que, dans l'affaire de Toulouse, ce soit la Licra qui ait porté plainte signale selon elle une volonté de « *sortir l'artillerie lourde* » du côté des opposants à la campagne. « *La Licra est une association nationalement reconnue, vis-à-vis de laquelle les gouvernants se taisent. Et, eux, ils ont de bons avocats...* », résume l'avocate, qui se dit inquiète du climat actuel : « *C'est très dangereux de criminaliser BDS qui est un mouvement sain : les cadres du mouvement ont un bon niveau de formation*

et une solide ossature. Et c'est plutôt bien de savoir que des jeunes en empathie avec la question palestinienne, lâchés tout seuls dans la nature, croiseront ce type de militants plutôt que d'autres... »

Un avis que ne semble pas partager le pouvoir en place. Sollicitée à plusieurs reprises pour abroger la circulaire Alliot-Marie, Christiane Taubira (remplacée par Jean-Jacques Urvoas au ministère de la justice le 27 janvier 2016) n'a jamais accédé à cette requête. Le dernier courrier date de jeudi 21 janvier 2016, une **lettre ouverte** signée par la présidente de la LDH, le secrétaire général de la CGT et le président de l'AFPS lui demandant d'en finir avec ces « *circulaires déshonorantes* », et rappelant qu'« *il est impératif, si l'on veut s'opposer de façon crédible par tous à toutes les formes de racisme et singulièrement à l'antisémitisme, de marquer que la critique de la politique d'un État ne saurait être confondue avec la mise en cause d'une population* ».

[[lire_aussi]]

L'arrêt de la Cour de cassation du 20 octobre devrait, lui, être porté devant la Cour européenne des droits de l'homme. Convaincus que la juridiction européenne leur donnera raison, les militants BDS n'en démordent pas : « *Notre succès dérange, assène Imen Habib. On a prouvé que lorsque l'on se fixe des objectifs précis, on peut gagner des batailles. Dans le contexte actuel, cette criminalisation a un effet inverse à ce qu'ils souhaitent : beaucoup de gens nous apportent leur soutien au nom de la liberté d'expression... Plus que jamais, nous sommes déterminés à poursuivre cette campagne et à nous battre contre la répression. On ne se laissera pas intimider.* »

Dans le **communiqué final** produit à l'issue de la rencontre de Marseille, BDS France annonce la suite des hostilités : une participation active « *à la campagne d'embargo international contre l'industrie d'armement et de sécurité israélienne* ». Et une campagne « *contre la société d'assurance et de banque AXA dont une filiale financière participe au capital d'Elbit Systems* », l'une des principales entreprises de défense israéliennes.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.